

## Fiche : Les finalités de la réincarnation

Le but de la réincarnation, pour les Esprits Supérieurs, peut être résumé par l'explication suivante : Expiation, amélioration progressive de l'humanité ; sans cela où serait la justice ? (10) Dieu la leur impose dans le but de les faire arriver à la perfection : pour les uns, c'est une expiation ; pour d'autres, c'est une mission. Mais, pour arriver à cette perfection, ils doivent subir toutes les vicissitudes de l'existence corporelle : c'est là qu'est l'expiation. L'incarnation a aussi un autre but, c'est de mettre l'Esprit à même de supporter sa part dans l'œuvre de la création ; c'est pour l'accomplir que, dans chaque monde, il prend un appareil en harmonie avec la matière essentielle de ce monde pour y exécuter, à ce point de vue, les ordres de Dieu ; de telle sorte que tout en concourant à l'œuvre générale, il avance lui-même. L'action des êtres corporels est nécessaire à la marche de l'univers ; mais Dieu, dans sa sagesse, a voulu que, dans cette action même, ils trouvassent un moyen de progresser et de se rapprocher de lui. C'est ainsi que, par une loi admirable de sa providence, tout s'enchaîne, tout est solidaire dans la nature. (9) L'incarnation est nécessaire au double progrès moral et intellectuel de l'Esprit : au progrès intellectuel, par l'activité qu'il est obligé de déployer dans le travail ; au progrès moral, par le besoin que les hommes ont les uns des autres. La vie sociale est la pierre de touche des bonnes et des mauvaises qualités. La bonté, la méchanceté, la douceur, la violence, la bienveillance, la charité, l'égoïsme, l'avarice, l'orgueil, l'humilité, la sincérité, la franchise, la loyauté, la mauvaise foi, l'hypocrisie, en un mot tout ce qui constitue l'homme de bien ou l'homme pervers a pour mobile, pour but et pour stimulant les rapports de l'homme avec ses semblables ; pour l'homme qui vivrait seul, il n'y aurait ni vices ni vertus ; si, par l'isolement, il se préserve du mal, il annule le bien. (2) Le progrès, chez les Esprits, est le fruit de leur propre travail ; mais, comme ils sont libres, ils travaillent à leur avancement avec plus ou moins d'activité ou de négligence, selon leur volonté ; ils hâtent ainsi ou retardent leur progrès, et par suite leur bonheur. (...) Tout Esprit qui reste en arrière ne peut s'en prendre qu'à lui-même, de même que celui qui avance en a tout le mérite ; le bonheur qu'il a conquis n'en a que plus de prix à ses yeux. (...) Le progrès intellectuel et le progrès moral marchent rarement de front ; mais ce que l'Esprit ne fait pas dans un temps, il le fait dans un autre, de sorte que les deux progrès finissent par atteindre le même niveau. C'est la raison pour laquelle on voit souvent des hommes intelligents et instruits très peu avancés moralement et réciproquement. (1) Une seule existence corporelle est manifestement insuffisante pour que l'Esprit puisse acquérir tout ce qui lui manque en bien et se défaire de tout ce qui est mauvais en lui. (...) Dans chaque existence nouvelle, l'Esprit apporte ce qu'il a acquis dans les précédentes en aptitudes, en connaissances intuitives, en intelligence et en moralité. Chaque existence est ainsi un pas en avant dans la voie du progrès. (3) Toutefois, il est important de considérer que (...) l'état corporel n'est que transitoire et passager. C'est à l'état spirituel surtout qu'il recueille les fruits du progrès accompli par son travail dans l'incarnation ; c'est alors aussi qu'il se prépare à de nouvelles luttes et prend les résolutions qu'il s'efforcera de mettre en pratique à son retour dans l'humanité [réincarnation]. (4)

LISTE DE POINTS SUR LES FONDEMENTS ET LES FINALITÉS DE LA RÉINCARNATION. I. « L'obligation, pour l'Esprit incarné, de pourvoir à la nourriture du corps, à sa sécurité, à son bien être, le contraint d'appliquer ses facultés à des recherches, de les exercer et de les développer. Son union avec la matière est donc utile à son avancement. » Allan Kardec : La Gênes, chap. XI, item 24. II. « C'est dans leurs diverses existences corporelles que les Esprits se dépouillent peu à peu de leurs

imperfections. Les épreuves de la vie avancent quand on les supporte bien ; comme expiations, elles effacent les fautes et purifient ; c'est le remède qui nettoie la plaie et guérit le malade. » Allan Kardec : L'Évangile selon le Spiritisme, chap. V, item 10. III. Par « (...) le travail intelligent qu'il [l'Esprit] opère à son profit sur la matière, il aide à la transformation et au progrès matériel du globe qu'il habite ; c'est ainsi que, tout en progressant lui-même, il concourt à l'œuvre du Créateur dont il est l'agent inconscient. » Allan Kardec : La Genèse, chap. XI, item 24. IV. Les esprits supérieurs expliquent qu'il y a des expiations dans les diverses existences sur le plan matériel, en vue de « l'amélioration progressive de l'humanité ; sans cela où serait la justice ? » Allan Kardec : Le Livre des Esprits, question 167. V. « Les Esprits n'appartiennent pas perpétuellement au même ordre. Tous s'améliorent en passant par les différents degrés de la hiérarchie spirite. (...) La vie matérielle est une épreuve qu'ils doivent subir à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'ils aient atteint la perfection absolue. » Allan Kardec : Le Livre des Esprits, introduction VI, p. 24. VI. « Les différentes existences corporelles de l'Esprit sont toujours progressives et jamais rétrogrades (...). » Allan Kardec : Le Livre des Esprits, introduction VI, p. 25. VII. Les Esprits Supérieurs nous enseignent « qu'il n'est pas de fautes irrémédiables et qui ne puissent être effacées par l'expiation. L'homme en trouve le moyen dans les différentes existences qui lui permettent d'avancer, selon son désir et ses efforts, dans la voie du progrès et vers la perfection qui est son but final. » Allan Kardec : Le Livre des Esprits, introduction VI, p. 27. VIII. « Le passage des Esprits par la vie corporelle est nécessaire pour que ceux-ci puissent accomplir, à l'aide d'une action matérielle, les desseins dont Dieu leur confie l'exécution ; elle est nécessaire pour eux-mêmes, parce que l'activité qu'ils sont obligés de déployer aide au développement de l'intelligence. » Allan Kardec : L'Évangile selon le Spiritisme, chap. IV, item 25. IX. « Cependant, en vertu de l'axiome que tout effet a une cause, ces misères sont des effets qui doivent avoir une cause ; et dès lors qu'on admet un Dieu juste, cette cause doit être juste. » Allan Kardec : L'Évangile selon le Spiritisme, chap. V, item 6. X. « La doctrine de la réincarnation, c'est-à-dire celle qui consiste à admettre pour l'homme plusieurs existences successives, est la seule qui réponde à l'idée que nous nous faisons de la justice de Dieu à l'égard des hommes placés dans une condition morale inférieure, la seule qui puisse nous expliquer l'avenir et asseoir nos espérances, puisqu'elle nous offre le moyen de racheter nos erreurs par de nouvelles épreuves. La raison nous l'indique et les Esprits nous l'enseignent. » Allan Kardec : Le Livre des Esprits, question 171 – commentaire.